



Embaixada de Portugal
Secção Consular
Rabat

VISA DE COURT SÉJOUR POUR LES MEMBRES DE FAMILLE D'UN CITOYEN PORTUGAIS

(MEMBRE DE FAMILLE = CONJOINT ET ENFANTS DE MOINS DE 21 ANS, ENFANTS DE PLUS DE 21 ANS DÉPENDENTS OU ASCENDANTS DÉPENDENTS DU CITOYEN DE NATIONALITÉ PORTUGAISE OU DE SON CONJOINT)

DOCUMENTS POUR TOUS LES DEMANDEURS		
	OUI	NON
Formulaire de demande de visa		
➤ dûment rempli, daté et signé		
1 photo récent		
➤ en couleur sur fond clair, 3,5cm x 4,5cm		
Passeport (original et copie)		
➤ Avec validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé		
➤ obligatoirement avec 2 pages vierges		
Carte d'Identité Nationale (copie)		
➤ Carte de séjour pour tous les ressortissants non-marocains		
DOCUMENTS SPÉCIFIQUES		
<u>POUR LES CONJOINTS</u>		
Acte de mariage portugais		
Acte de naissance du conjoint portugais avec l'annotation en marge du mariage		
Acte de mariage marocain, accompagné de l'Apostille de la Haye		
Copie de document d'identité du conjoint portugais		
<u>POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 21 ANS</u>		
Acte de naissance de l'enfant ou Livret de famille		
Copie du document d'identité du parent portugais		
<u>POUR LES MINEURS</u>		
Si le mineur voyage avec un seul parent , le consentement écrit et certifié de l'autre parent ou du tuteur légal, sauf lorsqu'un seul des parents est titulaire de l'autorité parentale sur le mineur (ce qui doit être prouvé) ;		
Si le mineur voyage seul (sans ses parents ou tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale) : le consentement écrit et certifié des deux parents ou des tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale		
Copie du passeport ou de la carte d'identité de chacun des parents		



Embaixada de Portugal
Secção Consular
Rabat

<u>POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 21 ANS</u>		
Acte de naissance de l'enfant ou Livret de famille		
Copie du document d'identité du parent portugais		
Preuve d'être dépendent de son parent de nationalité portugaise		
<u>POUR LES ASCENDENTS DÉPENDENTS</u>		
Acte de naissance de l'enfant ou Livret de famille		
Copie du document d'identité de l'enfant de nationalité portugaise		
Preuve d'être dépendent de son enfant de nationalité portugaise		

Recommandations Importantes

- Tous les documents sont à présenter en originaux, accompagnés d'un jeu complet de photocopies bien lisible
- Tous les documents doivent être présentés en Français, en Portugais ou en Anglais, ou avec traduction officielle avec une validité moins que 3 mois
- Tous les documents expirés seront rejetés
- Documents ou photocopies manquants = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa
- **Cette liste n'est pas exhaustive : d'autres justificatifs peuvent être demandés, le cas échéant**
- La présentation de tous les documents n'implique pas l'octroi automatique du visa